

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

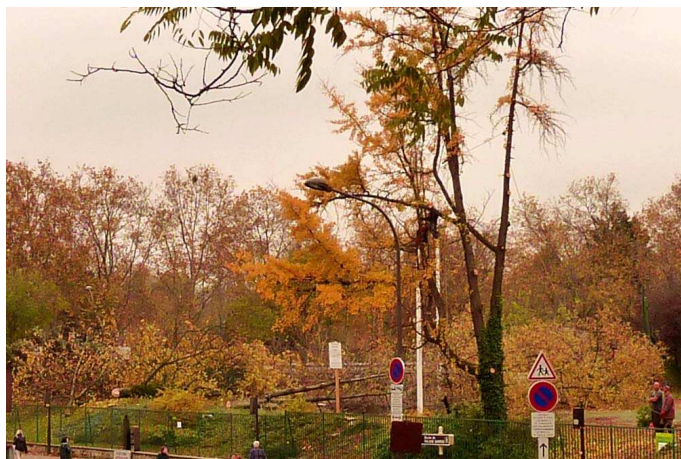
BONNE ANNÉE 2014

janvier 2014
n° 148

PARISIENS, LA VILLE MASSACRE VOS ARBRES !

Déjà en 2010, la tronçonneuse avait fait son œuvre sur le stade Jean-Bouin en saccageant sans vergogne des arbres magnifiques. Peupliers, marronniers et platanes n'avaient pas trouvé grâce auprès des bétonneurs de l'Hôtel de Ville.

Mercredi 27 novembre 2013, sur le stade Hébert, à l'heure où tout le monde s'accorde à dire qu'il faut préserver les espaces verts dans les villes et protéger la biodiversité, la mairie de Paris, elle, n'a aucun scrupule à autoriser la Fédération Française de Tennis (FFT) à faire abattre 32 arbres pour les remplacer par du béton. Parmi ces 32 arbres, un cèdre et un ginkgo biloba de plus de 75 ans plantés lors de la construction du lycée Jean-de-La-Fontaine en 1935. Quel désastre !



Quelle tristesse d'entendre la tronçonneuse, dès sept heures du matin, découper ces arbres presque centenaires, la pluie des feuilles du ginkgo, tapissant le sol comme des larmes dorées !

Ainsi, 32 arbres ont été sacrifiés au profit de la construction du Centre national d'entraînement (CNE), première étape du chantier d'agrandissement de Roland-Garros dont la suite est la scandaleuse privatisation d'une partie des Serres d'Auteuil pour le nouveau stade de 5 000 places.

La FFT entend manifestement « passer en force », faisant fi des actions judiciaires portées par les associations

regroupant les scolaires et les riverains.

Lors de la dernière réunion dite de « concertation » du 19 novembre sur le CNE, les plans du projet ont été présentés (cf. : <http://www.fft.fr> onglet Actualités – projet nouveau CNE).

La photo montage du CNE présentée sur le site avec des arbres est complètement fausse. Les arbres dessinés sur la voie publique n'existent pas et ceux qui devraient être replantés ne cachent rien de ce mur de béton que l'on nous impose. Et quand on se souvient de l'argumentaire de l'architecte Marc Mimran pour le projet d'extension de Roland-Garros, « Faire entrer le bois dans la ville », on ne peut qu'être amer devant tant d'hypocrisie.

Tout aussi grave, reste le départ de 5 000 scolaires qui sont priés d'aller faire du sport ailleurs pour que la FFT puisse y mettre ses bureaux et que 50 champions puissent s'entraîner « en rêvant de Roland-Garros » car le stade est à côté, dicit la direction technique de la FFT.

De qui se moque-t-on ? De nous, les Parisiens qui, en n'agissant pas, laissent bétonner leur ville !

N'oubliez pas les Serres d'Auteuil et soutenez notre association qui lutte contre ces projets « contre Nature ».

Suzanne Babey
Présidente

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

11 rue Hamelin

Cette rue, ouverte en 1864, reçut en 1867 le nom de l'amiral Hamelin (1796-1864), ministre de la marine de 1855 à 1860.

Au n° 11, se trouve l'hôtel particulier du comte Louis Gustave Lannes de Montebello (1838-1907), construit par l'architecte Charles-Louis Boileau (1837-1914), également auteur du Bon Marché et de l'hôtel Lutétia. L'ensemble s'articule sur trois niveaux autour d'une cour carrée.



Au premier étage du corps central, trois imposantes baies vitrées sont encadrées par des colonnes de pierre en applique.

Petit-fils du maréchal Lannes, le comte, puis marquis, Louis-Gustave de Montebello est nommé ambassadeur de France à Constantinople puis à Saint-Pétersbourg en 1891. Devenu intime des Romanov, il joue un rôle essentiel dans la consolidation de l'alliance franco-russe. En 1902, le tsar Nicolas II accepte même de devenir le parrain de son premier petit-fils appelé Nicolas. L'événement est évoqué par Marcel Proust dans *À la recherche du temps perdu*.

Il maintient des liens privilégiés avec la Russie malgré sa mise à la retraite sous le ministère Combes en 1902. Il serait tombé en disgrâce au motif que sa femme se serait présentée portant un chapeau à un déjeuner, fait jugé arrogant, quand toutes les dames étaient convenues d'être nu-tête !

En 1929, la marquise de Montebello lègue à l'Institut de France une partie des archives de la famille. Il existe un monument dédié au marquis de Montebello à Mériel (Val d'Oise).

Rappelons que, de 1919 à 1922, Marcel Proust occupa au numéro 44 un pied-à-terre où l'unique ornement était alors la cheminée croulant sous une énorme masse de cahiers formant le manuscrit de son œuvre. Il y meurt en 1922.

15 rue Henri-Heine

Cette rue fut tracée en 1884 sur les terrains des banquiers Heine et baptisée du nom de l'écrivain, Henri Heine, en 1886.

Au n° 15, se trouve le collège Montmorency construit par l'architecte Pol Abraham en 1931. Abraham fait partie des principaux représentants du Mouvement Moderne à Paris où il ouvre sa première agence en 1923. Élève de Jean-Louis Pascal (1837-1920) à l'école des Beaux-Arts dont il sort diplômé en 1920, il soutient en 1933 une thèse sur « Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval » et est nommé la même année inspecteur général de l'enseignement technique.

Le collège Montmorency était destiné à accueillir de jeunes américaines soucieuses de poursuivre leurs études à Paris. Le

programme de réalisation prévoyait des bureaux, quatre salles de cours, un salon-bibliothèque-théâtre en encorbellement au deuxième étage, dix-huit chambres, une infirmerie, un laboratoire et des pièces pour le personnel.

La façade austère laissant le béton armé apparent, l'absence de tout ornement et la rigidité des formes font de cette réalisation un manifeste moderniste. Il héberge actuellement une agence d'architecture.



18 rue Henri-Heine

Immeuble de rapport construit par l'architecte Hector Guimard en 1925-1926, il peut être considéré comme le chef-d'œuvre de la dernière période créatrice de Guimard.

La façade est en brique et pierre de taille. Elle comprend trois travées symétriques organisées autour d'un bow-window central en pierre de taille. Guimard abandonne définitivement l'ornementation Art Nouveau pour un style plus épuré, proposant ainsi une vision très personnelle de l'Art Déco.

A l'intérieur, il réussit à recréer un exceptionnel mur de pavé de verre séparant les deux escaliers comme au Castel Béranget.

De part et d'autre du numéro 18, une ornementation de branches en bronze, typique de Guimard, est produite par les fonderies de Saint-Dizier.



OUI, LE BOIS RESTE UNE FRICHE FONCIERE POUR LE MAIRE DE PARIS !

Rappelons rapidement les dossiers pour lesquels notre association, en coopération avec d'autres associations, a tenté de faire respecter le caractère inconstructible du Bois découlant de son classement en espace boisé protégé.

En 2003, 2004 et 2005, nous avons organisé plusieurs manifestations, réunions et contacts de presse pour nous opposer à l'implantation dans le Bois de divers équipements sportifs destinés à accueillir les Jeux Olympiques de 2012, heureusement organisés en définitive à Londres.

Fondation Louis-Vuitton : le projet de 12 700 m² sur 46 m de haut sera inauguré en 2014 sur un espace classé inconstructible du Jardin d'Acclimatation, malgré notre vive opposition. La saga de nos actions contentieuses pour s'opposer à ce projet scandaleux se résume aux étapes suivantes : en 2010, 2011 et 2012, devant le tribunal administratif, la cour administrative d'appel, le Conseil d'État et enfin même devant le Conseil constitutionnel, nous n'avons pas pu nous opposer au rouleau compresseur de la Ville.

HLM de l'avenue Maréchal-Fayolle : sur un terrain classé faisant partie du Bois, participation avec d'autres associations à un recours devant le tribunal administratif.

Square Parodi : partie classée du Bois, implantation d'un cirque, après un essai avorté d'implantation de gens du voyage (voir p 8).

Site voisin de l'hippodrome de Longchamp : implantation de gens du voyage. Vigilance sur ce dossier.

Stade Hébert : implantation du Centre national d'entraînement (CNE) de la Fédération Française de Tennis.

Jardins des Serres d'Auteuil : implantation d'un stade de tennis de 5 000 places constituant une partie de l'extension du stade Roland-Garros. Le 17 octobre, la cour administrative d'appel a bien annulé la première convention d'occupation du domaine public (CODP), mais elle a estimé que le site prévu pour réaliser ce stade n'était pas protégé au titre des monuments historiques !

Décision désastreuse qui augure très mal des futurs contentieux destinés à s'opposer à l'extension générale de Roland-Garros. Néanmoins, notre association attend l'affichage du permis de construire pour tenter de s'opposer à cette construction scandaleuse dans un espace classé boisé « monument historique ». Elle a, au préalable, participé depuis trois ans à de nombreuses réunions dites de « concertation ».

On voit bien que la Ville n'a pas encore compris que certains équipements devront maintenant trouver leur place dans le Grand Paris en cours de constitution, puisqu'il n'existe plus guère de foncier constructible dans Paris intra-muros.

C I C A B O I S D E B O U L O G N E

4 novembre 2013

L'objet de la séance consistait à présenter les résultats des 156 réponses à un sondage lancé par la Mairie sur les thèmes : sécurité, prostitution, protection de la nature, circulation, transport et équipements dans le Bois. Les associations n'avaient cependant pas reçu le questionnaire !

Cette partie de la séance a été assez rondement menée par le Maire. Alors, notre association a souhaité élever le débat au niveau de l'urbanisme et d'un plan d'ensemble souhaitable pour l'avenir du Bois.

Nous avons évoqué les conclusions de la réunion du 9 janvier 2013 sur la Charte du bois de Boulogne.

Il semblerait que celles-ci aient été ignorées par l'ensemble de la salle.

Nous avons indiqué qu'il ne fallait pas rester au niveau de l'arrondissement, alors que nous disposons des demandes des nombreux usagers du Bois recueillies le 9 janvier. Il faut que la mairie du 16^e obtienne le compte-rendu, pas encore diffusé, semble-t-il, par Fabienne Giboudeau, adjointe aux espaces verts de Bertrand Delanoë.

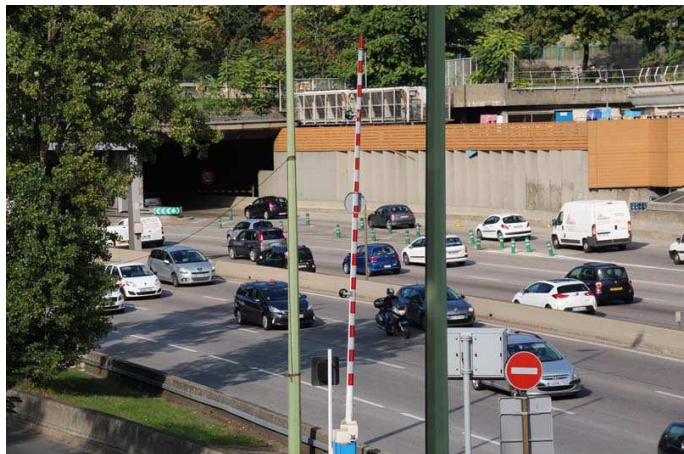
En conclusion, comme nous insistions sur l'insuffisante protection juridique du Bois (cf. projets Louis-Vuitton et Roland-Garros), Claude Goasguen nous a réunis à l'Assemblée nationale pour préparer une proposition de loi à cet effet.

LES MUNICIPALES ET LE GRAND PARIS

Une idée communément reçue n'est pas forcément géniale

« **Ce mur murant Paris rend Paris murmurant** » c'était le dicton en vogue quand les barrières de l'octroi faisaient murmurer les Parisiens.

De même, le périphérique qui ceinture Paris rend les candidats aux municipales très imaginatifs.



Chacun y va de sa proposition, dont la plus banale est de recouvrir ce « tuyau à voitures » et de poser sur sa dalle de couverture des logements, sociaux de préférence, des jardins, des tours de bureaux, de grandes esplanades piétonnières..., tous ces programmes ayant pour objectif d'effacer la coupure entre Paris et ses banlieues pour permettre une extension de notre capitale.

Pour les urbanistes et les architectes, cela permet de présenter de magnifiques esquisses qui font déjà saliver les promoteurs et certains élus ou futur élus. Mais, si cette idée conduit à une densification locale du tissu urbain parisien, on doit se demander si elle peut permettre une extension de Paris.

En effet, que constatons-nous au-delà du périphérique, si ce n'est une saturation de l'urbanisation de ces banlieues limitrophes ? Le foncier à bâtir n'y existe pas plus qu'à Paris, sauf quelques rares exceptions. Et les PLU de ces banlieues sont de plus en plus restrictifs, leurs habitants ne souhaitant pas accueillir des équipements qui ne trouvent plus leur place dans la capitale.

Constatons donc que l'extension de Paris sur son « périph » ou au-delà de son périph n'est qu'une de ces idées reçues qui paraît géniale dans un programme électoral, mais qui ne correspond à aucune réalité.

Le développement de Paris doit trouver sa voie au niveau de la grande agglomération parisienne à travers une nouvelle gouvernance encore à imaginer.

Quand une structure politique verra le jour, des solutions urbanistiques deviendront opérationnelles.

L'ancien Président de la République a voulu promouvoir un Grand Paris en se cantonnant à la solution des problèmes du transport et des logements. Il voulait se garder d'ouvrir la boîte de Pandore de la gouvernance, et c'est bien dommage.

En effet, un passionnant rapport du sénateur Philippe Dallier, sous l'égide du sénateur Jean Puech, avait tracé en 2007/2008 « **les perspectives d'évolution institutionnelle du Grand Paris** ».

Constatant :

- l'actuelle gouvernance émiétée et peu efficace,
- une gouvernance intercommunale décevante,
- une solidarité financière à réinventer,
- un *statut quo* devenu intenable,

le rapporteur préconisait en conséquence :

- une nouvelle agglomération pouvant déterminer sa politique des transports,
- la répartition des efforts de logements,
- un effort de cohésion sociale,
- une politique de sécurité,
- une planification de son développement,
- la préservation de son attractivité,
- *la fusion des trois départements de la petite couronne, ainsi qu'une mise en commun de leur fiscalité et l'élection d'un vrai patron de cet ensemble.*

Le rapport a été enterré comme trop explosif. On imagine la puissance que devrait acquérir le futur président de cet exécutif grand parisien !

Au lieu de cette réforme en profondeur, le nouveau pouvoir a voulu ménager la présidence de la région Île-de-France et la mairie de Paris. C'est ainsi que le Parlement a voté la création de la Métropole du Grand Paris.

Du fait de cette couche supplémentaire au millefeuille administratif, les compétences sont réparties entre la région et cette métropole de façon assez arbitraire. La fiscalité sera majorée pour nourrir de nouveaux fonctionnaires, sans en avoir supprimé un seul.

On voit que nous nous sommes bien éloignés d'une simple couverture du périphérique ! Nous souhaitons que la campagne des municipales à Paris élève le débat à la hauteur des enjeux qui devraient être les siens.

BEAUGRENELLE RESSUSCITÉ !

Depuis de nombreuses années, les habitants des quartiers Ranelagh, Jasmin, Auteuil et autres attendaient de retrouver les cinémas de Beaugrenelle et l'animation de la galerie marchande moribonde. Depuis le 23 octobre 2013, c'est chose faite. Le groupe GECINA-APSYS a réalisé un exploit en redonnant vie à un centre commercial très attractif, ouvert en rez-de-chaussée sur la rue Linois et la Seine, doté de 10 salles de cinéma, 110 magasins et 1 100 places de parkings en sous-sol

Pour y parvenir, ils ont rejeté le principe de séparation des circulations piétonnières et automobiles cher aux urbanistes des années 60, le Corbusier et quelques autres. En effet, à cette époque, il fallait éviter que les voitures ne se mélangent aux piétons. De nombreux quartiers, ou même des villes nouvelles, ont été créés sur ce principe de dalle séparant les deux flux de circulation. Mais le résultat fut généralement désastreux et s'est résumé à des dalles désertes et coûteuses et à des tunnels sous dalle devenus inutiles et anxiogènes.

En effet, pour que cela fonctionne, c'est toute la ville qui aurait dû être soumise à ce régime. Or, les coûts d'exploitation et de gros entretien de ce schéma urbain l'ont vite rendu invivable. On a pu ainsi assister à une lente agonie du centre commercial de Beaugrenelle. La galerie marchande perchée sur sa dalle était ignorée des passants du quartier qui se rendaient chez Monoprix, chez Darty et aux cinémas, tous trois situés au niveau de la rue. Les boutiques de la galerie ont donc fermé petit à petit et devenaient la proie de squatters. Alors que faire ?

Devant la grave dégradation de l'ouvrage, plus personne ne pouvait en payer l'entretien. Heureusement, la Ville avait conservé la propriété de la dalle à travers la SEMEA XV (Société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement). Elle s'est alors mise en quête d'un payeur. Après bien des discussions, le promoteur APSYS a proposé un projet où il rachetait, à un prix élevé, les droits de construire d'un nouveau centre commercial englobant un espace vert situé au pied de la tour de bureaux Reflets. Cela permettait ainsi de financer la rénovation de la dalle où sont posés les immeubles de logements du Front de Seine. Tout le monde aurait donc dû être content !



Mais, des opposants se sont manifestés. Certains pour défendre l'espace vert très symbolique situé au pied de la tour de bureaux Reflets, d'autres pour s'opposer à un prétendu envahissement par des hordes d'indésirables comme au centre commercial du Forum des Halles.

Il faut préciser que cette résistance était organisée par l'ancien maire du 15^e dans le but de s'opposer à l'actuelle présidente de la SEMEA XV, Anne Hidalgo, porteuse du projet de rénovation du centre. À l'époque, président de la SEMEA XV, il avait lancé le premier centre sur le concept de dalle qui a été la cause du déclin du centre.

Notre association a voulu se faire une idée sur le dossier avant de prendre parti. Devant les qualités de ce projet, XVI^e DEMAÏN a alors pris sa défense et a participé à certaines réunions de concertation, assez houleuses, organisées par la mairie du 15^e. Notre « Lettre de XVI^e DEMAÏN » s'est résolument engagée pour ce projet (cf. nos articles des n^o 135 d'octobre 2010, 120 de janvier 2007 et 113 d'avril 2005).

En effet, il ne faut pas que nos associations soient régulièrement accusées « d'être contre tout », comme se plaisent à le dire certains élus. Ici, ce projet sert manifestement l'intérêt général et sauve ce qui aurait pu devenir une ruine. Ce centre, très bien situé dans le 15^e, à proximité du 16^e, très visible sur le Front de Seine, doté de deux grands puits de lumière pour faciliter les circulations intérieures entre les quatre niveaux de boutiques et d'une passerelle légère enjambant la rue Linois faisant communiquer les deux bâtiments du centre, devrait être un succès commercial.

SYSTEMES DE TRANSPORTS INTELLIGENTS

Une révolution technologique et sociétale dans les modes de transport nous attend avec le développement des technologies du numérique et des télécommunications.

Aujourd'hui, nous sommes interpellés par l'état des lieux occasionnés par les transports.

La congestion du trafic routier : en France, sont dénombrés près de 40 millions de véhicules pour 65 millions de citoyens, soit un taux de motorisation de 60 %, ratio constaté dans tous les pays économiquement avancés. Dans le monde, on compte un milliard de voitures pour sept milliards de personnes, soit un taux de motorisation de 15 %. Si la Chine atteignait le taux des pays industrialisés, cela représenterait un milliard de voitures supplémentaires, soit le doublement du parc actuel.

La sécurité : le nombre d'accidents mortels en France a chuté entre 1970 et 2012 de 16 445 à 3 645, malgré l'augmentation du nombre de véhicules et l'accroissement de la circulation. Ainsi, on peut estimer que la mortalité a pratiquement été divisée par 10. C'est la conséquence de l'amélioration du réseau routier, des progrès techniques sur les voitures et de l'évolution de la législation. Dans le monde, les pays développés ont un taux d'accidents mortels inférieur à 10 %, alors qu'ils possèdent plus de 50 % du parc mondial de véhicules. En France, des progrès sont-ils encore possible ?

Les nouvelles technologies du numérique et des télécommunications apportent des éléments de solution grâce à la voiture connectée à une plateforme de services. Celle-ci collecte des informations à partir des véhicules et produit des procédures de décision qui tiennent compte aussi des habitudes du conducteur. On estime qu'en 2018, 75 % des véhicules vendus en Europe de l'Ouest seront ainsi connectés. Ces technologies permettront de multiples améliorations.

La conduite automatisée coopérative : déjà, aujourd'hui, on accepte de déléguer partiellement le contrôle du véhicule, par exemple par le contrôle de la vitesse, les manœuvres de stationnement, la navigation..., améliorant ainsi la qualité de vie à bord. Il s'agit maintenant de limiter les périodes de congestion en ville, d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, d'anticiper les situations potentiellement dangereuses (freinage d'urgence) et d'améliorer la prise en charge des accidents grâce à un appel automatique vers les secours (projet européen *ecall*).



L'assistance à la conduite : dans l'Union européenne, le coût de la congestion routière s'élève à 1 % du PIB des États membres. En France, il serait de 1,5 %. À Paris, la recherche d'une place de stationnement représenterait 25 % du total des déplacements. Les réseaux mobiles peuvent apporter des solutions (application *trafic zen* d'Orange).

Le covoiturage planifié se développe rapidement avec l'aide complémentaire des réseaux sociaux.

L'information dans les transports en commun : l'état du réseau de transport est indiqué dans les véhicules, les gares et les points d'arrêt. Mais les systèmes d'aide à l'exploitation du réseau et à l'information des voyageurs ont encore besoin d'évoluer pour donner une information plus pertinente et cela grâce aux boîtiers GPS embarqués. Les smartphones des usagers leur fournissent en temps réel des informations sur les horaires, le trafic... Ils pourront optimiser leurs déplacements en profitant des différents modes de transport.

La billettique : en France, les transports urbains sont financés (environ 15 milliards d'euros en 2008) par les collectivités territoriales (40 %), les employeurs (40 %) et les voyageurs qui sont loin de payer le coût réel du billet. En région parisienne, les usagers participent à hauteur de 30 % du coût de leurs transports. Le ratio est limité à 12 % à Toulouse, mais atteint 26 % à Lille, 32 % à Strasbourg et 50 % à Marseille. À Londres, les usagers participent à hauteur de 52 %.

À Hong Kong, le système sans contact *Octopus* est considéré comme l'un des plus développés dans le monde, avec une carte de paiement bancaire, utilisable à distance et prépayée, dont le taux de pénétration est de 100 %. A Londres, grâce au système *Oyster* fondé sur la politique PAYG (Pay As You Go), les usagers ne payent que les trajets qu'ils consomment avec une validation en entrée et en sortie. Malgré les progrès de Navigo, le STIF bute encore sur la dématérialisation du ticket unitaire. Le titre de transport pourrait être hébergé dans la carte SIM du téléphone, être dématérialisé et occasionner des économies.

Le télépéage : il peut assurer la régulation de tous les véhicules et le suivi des flottes de transport de marchandises. Toutefois, les nouveautés sont difficiles à faire accepter : voir le problème des portiques « écotaxe » !

L'arrivée des nouvelles technologies numériques devrait répondre aux défis de l'encombrement, de la pollution et de la sécurité que nous posent les déplacements dans nos mégapoles, tout en nous apportant de nouveaux services.

LOGEMENT SOCIAL

Quel est l'enjeu face aux promesses des Municipales ?

La crise du logement qui sévit dans la Capitale sera la priorité numéro un de la candidate socialiste à la mairie de Paris, Anne Hidalgo. « *Paris a un manque criant de logements dont le loyer se situe entre 13 et 20 € le mètre carré* », constate la candidate socialiste. Les solutions qu'elle propose ne sont probablement pas celles de Nathalie Kosciusko-Morizet.

Quel est le problème du logement social dans Paris ?

- 1) **Une carence du foncier** : la pénurie de logements en Île-de-France serait en partie due à la rareté du foncier. Pas sûr. L'État possède de nombreux terrains dans Paris et on peut se demander si les élus comme les promoteurs ne préfèrent pas réaliser des bureaux, beaucoup plus rentables que des logements. Et s'ils construisaient, ce seraient plutôt des logements privés que sociaux, pour les mêmes raisons.
- 2) **Un faible taux de renouvellement et donc l'impossibilité de satisfaire une demande croissante** : 200 993 logements sociaux recensés dans Paris en 2012 par l'APUR (Atelier parisien de l'urbanisme) et un taux de rotation de seulement 4,9 % qui ne permet pas de satisfaire les 139 985 ménages en attente, demande qui a augmenté de 10,6 % en un an. Le problème est : pourquoi les bailleurs sociaux feraient-ils bouger des ménages qui ont les moyens de payer les loyers pour les remplacer par des ménages ayant des difficultés financières ?
- 3) **Aide à la pierre ou aide à la personne ?** Le logement social, à l'origine, a pour objectif de loger les ménages à faible revenu. Mais l'aide au logement est versée aux bailleurs et non aux ménages.
- 4) **Des aides de l'Etat aux bailleurs sociaux trop importantes ?** L'UNPI (Union nationale de la propriété immobilière) a porté plainte pour concurrence déloyale en mai 2012 devant la Commission européenne. Une procédure est en cours.



Si les promoteurs bailleurs publics n'arrivent pas à résoudre le problème, qui pourrait décider les promoteurs privés et sociaux à construire des logements sociaux ?

Quelques pistes de solutions :

- assouplir les différents textes protégeant de façon excessive les locataires face aux bailleurs,
- promouvoir la construction de logements mixtes privés et sociaux.

Qu'en est-il dans le 16^e ? Faut-il crier « au loup » et avoir peur des logements sociaux ?

Le taux de logements sociaux par rapport au nombre total de logements est, dans le 16^e, parmi les plus faibles de Paris :

Paris	% = nombre de logements sociaux / total logements
Le plus bas = 7 ^e	1,32 %
8 ^e	2,14 %
16 ^e	2,68 %
6 ^e	2,70 %
Le plus élevé = 19 ^e	35,92 %

Mais il existe une grande disparité entre le 16^e nord et le 16^e sud, ce dernier comprenant les principaux logements sociaux du 16^e. Et alors, fait-il moins « bon vivre » dans cette partie sud du 16^e ? Non.

A P R O P O S D U S Q U A R E P A R O D I

Le square Alexandre et René Parodi occupe un secteur qui a été au xvi^e siècle une des entrées de la forêt de Boulogne.



Créé en 1949 lors de l'aménagement de la Porte Maillot, ce jardin s'est trouvé ensuite séparé du bois de Boulogne par la construction du boulevard périphérique.

En forme de triangle, il est situé porte Maillot, entre le boulevard de l'Amiral Bruix et le boulevard Thierry de Martel, lui-même longé par le périphérique.

Ainsi que nous l'avons signalé dans le n°147 de La Lettre, il est prévu d'y installer un cirque.

Dans une délibération adoptée en Conseil de Paris en juillet 2013, la mairie de Paris a, en effet, autorisé le cirque Romanès qui doit quitter son installation actuelle porte de Champerret à « déposer une demande de permis de construire précaire pour une durée de trois ans » en vue de s'installer square Parodi. Rappelons que, en application de l'article L.433-1 du code de l'urbanisme, le permis précaire de trois ans ne peut faire l'objet d'un renouvellement.

La demande de permis de construire a été déposée fin octobre 2013.

Le cirque occuperait la partie sud du square, le long de boulevard de l'Amiral Bruix, avec un chapiteau et une vingtaine de caravanes et des modules sanitaires.

Or, le square est situé en zone urbaine verte (UV) du PLU. Dans la mesure où cet espace était, avant la construction du périphérique, rattaché au Bois de Boulogne, il bénéficie aussi d'une protection « espace boisé classé », hormis une bande de terrain le long du boulevard Thierry-de-Martel. De ce fait, le projet devra, après examen, obtenir un avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

A cet égard, il est intéressant de noter que l'inspecteur des sites, dans son rapport à la CDNPS, fait les remarques suivantes : « Le square Parodi ne peut continuellement accueillir des dispositifs dégradant son espace sans, qu'à terme, un projet de requalification d'ensemble soit adopté. Ce square dont la composition est bafouée sert aujourd'hui de fourre-tout pour des équipements dont certains sont redondants ..., d'autres interdits en site classé (panneaux publicitaires) ou qui auraient pu être démontés depuis longtemps (baraquas algéco). »



Ce projet constitue donc une menace supplémentaire pour les espaces verts parisiens.

Il mobilise une association de riverains.

COURRIER DES LECTEURS

Indignation face aux arbres abattus au Stade Hébert

« Quelques arbres admirables bordaient la clôture du stade Hébert, face au Lycée Jean-de-la-Fontaine. Parmi eux, un exceptionnel ginkgo biloba qui était un point de repère dans le paysage, un ressourcement de beauté.

Il y a deux jours, tous ont été froidement tranchés à la base. Ne demeurent que leurs moignons tragiques.

On parle de culture, d'écologie, de l'intelligence de l'esprit d'un lieu. Alors ne doit-on pas avoir le souci majeur d'intégrer un bâtiment futur dans son environnement en protégeant les valeurs irremplaçables de celui-ci ? C'est de cette articulation que peuvent émerger l'étonnement, le



contemporain authentique, l'adhésion du citoyen, et finalement sa fierté.

Devant une telle barbarie, j'ai vu des gens en état de choc: «tant d'années de beauté saccagées».

A cette violence qui nous est faite, je ressens une révolte en écho, un écœurement, une rupture face à tant d'arrogance et de bêtise.

Où est la responsabilité ? »

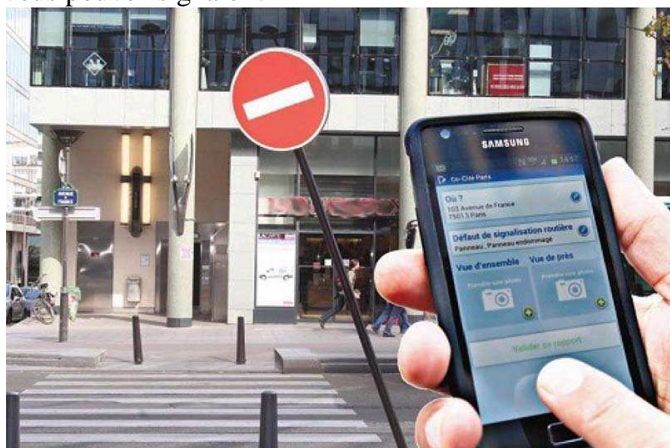
O. P. une résidente du boulevard Murat."

A VOS SMARTPHONES !

Gestion des anomalies constatées sur l'espace public

La ville de Paris vient de lancer une nouvelle application intéressante pour smartphones.

Son nom : « DansMaRue ». Son but est de nous permettre de signaler un problème quand nous le constatons. Ainsi, vous pouvez signaler :



- un objet abandonné dans la rue : équipement électrique, meubles, planches, ...,
- un problème sur un chantier,
- un état de malpropreté : corbeille à déchets ou colonne à verre débordantes, graffitis, affiches, ...,
- un défaut de signalisation routière : marquage au sol, panneau, feux tricolores,

- une dégradation du sol : chaussée, trottoir, escaliers, aire de jeux,
- un défaut d'éclairage : éclairage éteint la nuit ou allumé le jour, porte de lampadaire ouverte, matériel en mauvais état,
- un mobilier urbain dégradé : mobilier de protection, corbeille à déchets, abribus, ...,
- une gêne à la circulation des piétons : terrasse à usage commerciale, corbeille à déchets, présence de neige, ...,
- un problème sur des arbres ou des végétaux : herbes hautes, pied d'arbre enherbé, végétaux en mauvais état, ...,
- un problème d'animaux.

Pour cela, vous devez être à l'extérieur, bénéficier sur votre smartphone (iPhone ou Android) d'une bonne couverture 3G, du GPS et d'un appareil photo. L'application est très facile à prendre en main.

Vous retrouverez ensuite l'anomalie que vous avez créée dans « Mes anomalies ». Il reste encore à la « Confirmer » afin qu'elle soit prise en compte.

Rien de plus simple ! Si cela peut aider à améliorer notre environnement, il faut l'utiliser « sans modération » !

LE SPORT DANS LE 16^e

Le sport professionnel au détriment du sport amateur ?

Notre arrondissement a la réputation d'être très bien desservi en matière d'équipements sportifs, avec quelques installations emblématiques. Mais qu'en est-il vraiment ?

Il faut faire la distinction entre, d'une part, les grands équipements médiatisés qui souvent n'accueillent que ponctuellement de grandes manifestations et cantonnent les Parisiens à un rôle de spectateur et, d'autre part, les équipements qui permettent aux habitants du 16^e, et notamment les scolaires, de pratiquer un sport.

Le 16^e est caractérisé par sa forte proportion à la fois de seniors et de jeunes et par une population qui, traditionnellement, pratique un exercice physique et s'engage volontiers dans les associations sportives. Plusieurs grandes installations sportives du 16^e ne sont pas ouvertes au public : Roland-Garros, Parc des Princes, stade de rugby Jean-Bouin, partiellement le stade Pierre-de-Coubertin....

En conséquence, la demande en matière d'équipements sportifs pour amateurs dépasse largement l'offre.

L'enjeu est, dès lors, non seulement d'investir mais aussi d'adapter les équipements existants pour qu'ils soient utilisables par le plus grand nombre.

Or, le budget annuel alloué par la ville de Paris au sport amateur dans le 16^e ne cesse de diminuer : de 800 000 euros il y a quelques années, il est passé à 450 000 euros environ en 2013.

Dans ce contexte, on peut saluer quelques initiatives qui, sans investissement très lourd, ont permis de développer le sport de loisir. Ainsi, les appareils fitness extérieurs installés dans le jardin du Ranelagh, financés intégralement sur le budget du conseil de quartier Muette, remportent un franc succès ; de

même le « skatepark bowl » de la Muette, équipement nouvelle génération parmi les meilleurs de France, qui s'adresse à tous les adeptes de la glisse urbaine.

A cet égard, la concertation entre les différents acteurs du sport de proximité, sport scolaire, clubs, Ville, concessionnaires privés.... est essentielle. L'Office du Mouvement Sportif (OMS) regroupe la plupart des clubs et associations sportives du 16^e et s'efforce d'organiser le sport en ville. On peut citer l'exemple du gymnase du lycée privé Saint-Jean-de-Passy qui est ouvert au public, hors temps scolaire, et s'intègre ainsi complètement dans la vie de l'arrondissement.

D'autres projets, en revanche, quant à eux, favorisent le sport professionnel au détriment du sport de proximité. Le stade Hébert en est un exemple tristement parlant.

Ouvert au public et aux scolaires, ce stade va laisser place au nouveau Centre national d'entraînement (CNE) de la Fédération Française de Tennis (50 futurs champions contre 5 000 scolaires). C'est la conséquence de la décision prise par la ville de Paris et la FFT dans le cadre du projet d'extension du stade Roland-Garros.

Le stade Jean-Bouin en est évidemment un autre exemple récent, même si la mairie de Paris prétend compenser ces projets par l'aménagement des pelouses de l'hippodrome d'Auteuil et par la création d'un gymnase sur le stade Suchet.

En conclusion, le sport amateur souffre dans le 16^e arrondissement de la présence de quelques grands stades réservés au sport professionnel. Or, le « sport spectacle » coûte très cher à la Ville. Le coût de construction et celui du foncier sont très élevés et grèvent la rentabilité de ces quelques grandes infrastructures. Et, par ailleurs, ils assèchent le budget municipal du sport amateur.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Françoise Manoncourt et Marie Moes ; François Douady, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Photos : S. Babey, F. Douady, V ; Gros, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté.

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris